



L'open data dans les territoires

Enjeux, réglementations, l'ouverture des données dans les collectivités territoriales

<http://opendatafrance.net>
contact@opendatafrance.net
@opendata_fr

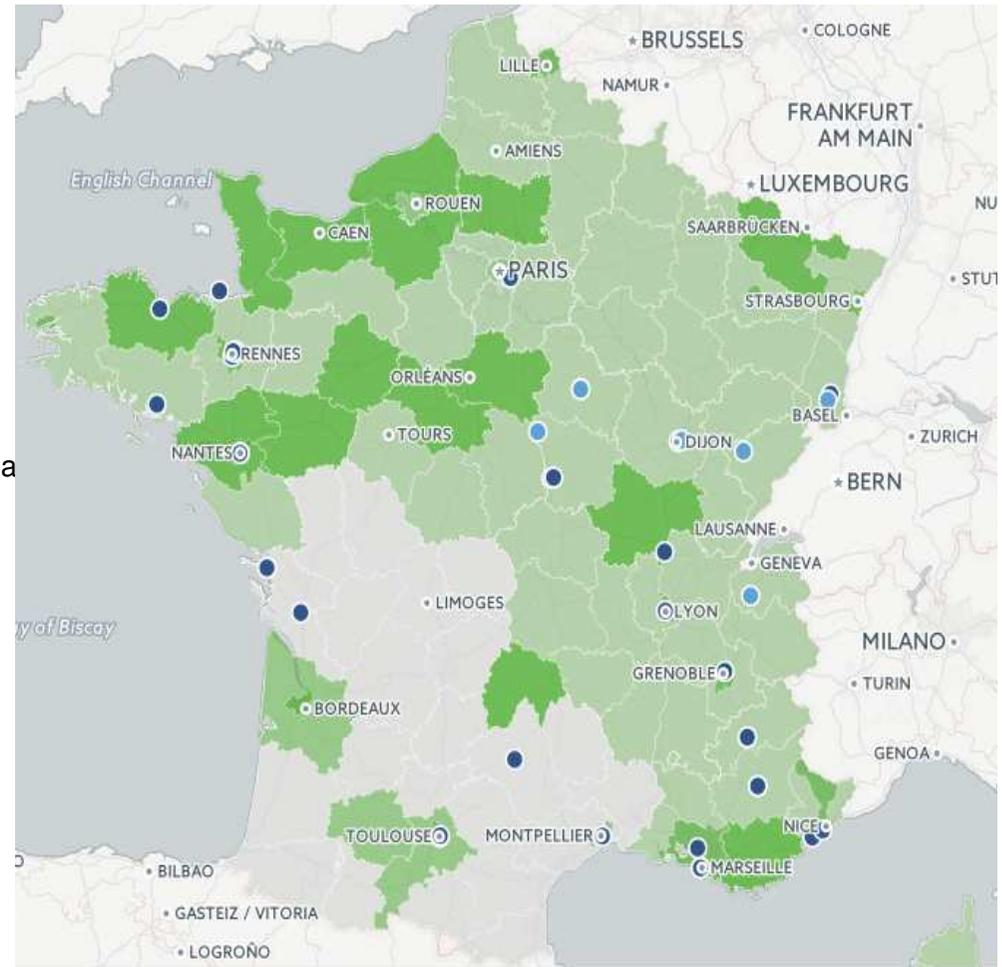
Jean-Marie BOURGOGNE – Délégué Général OpenDataFrance
jmbourgogne@gmail.com

- **REGROUPER et SOUTENIR** les collectivités territoriales engagées dans une démarche d'ouverture des données publiques ;
- **FAVORISER** toutes les démarches entreprises par ces collectivités dans le but de la promotion de l'Open Data ;
- **MUTUALISER** les actions et les bonnes pratiques et **PORTER** des projets à l'échelle nationale ou internationale ;
- **REPRÉSENTER** les collectivités auprès des instances nationales et de la société civile.

*OpendataFrance est une association loi 1901, créée en 2013,
constituée exclusivement de collectivités locales.*

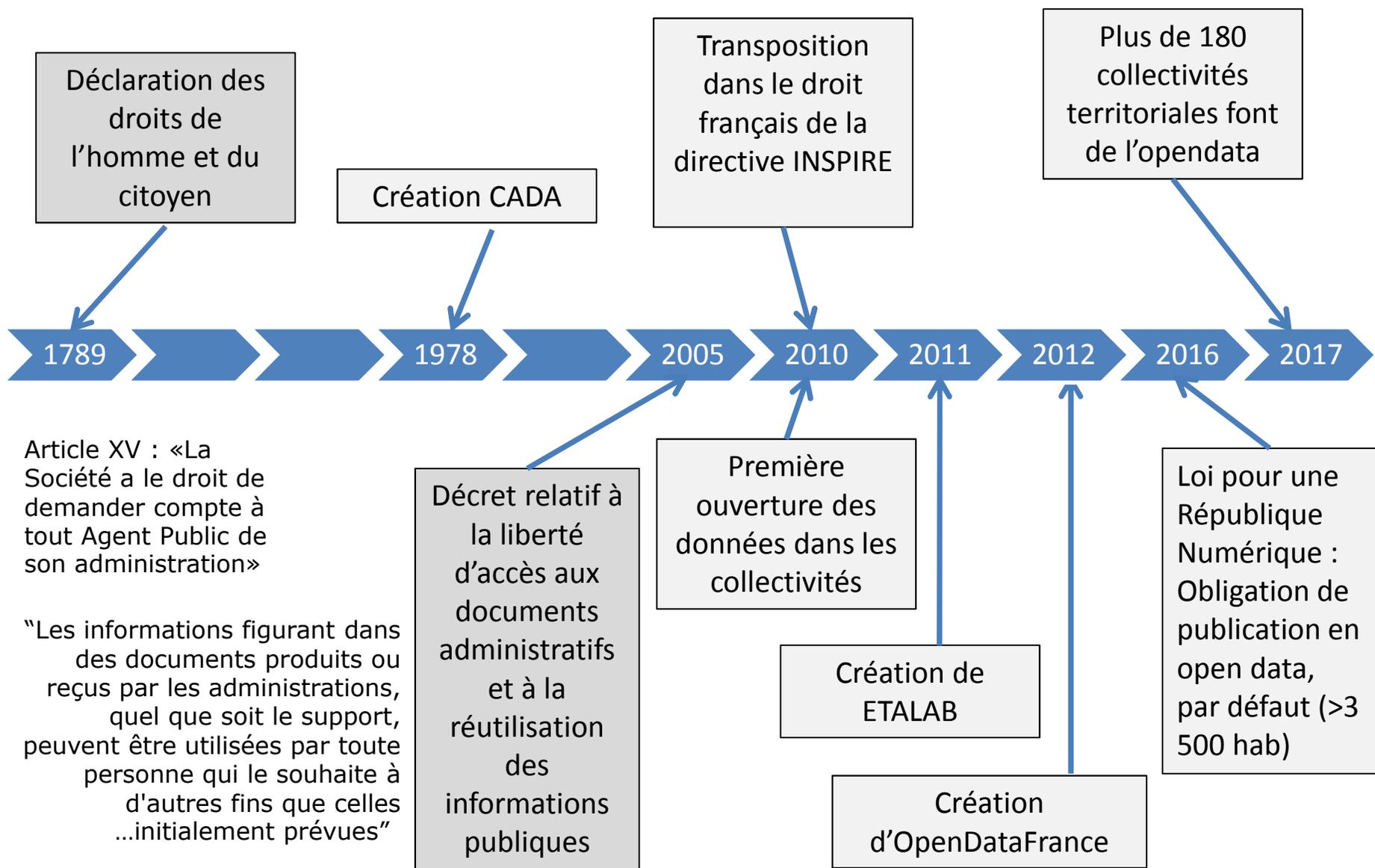
Elle compte à ce jour 72 membres actifs . www.opendatafrance.net ²

- 180 Collectivités ouvertes
 - 8 Régions (~ 3 M Habitants),
 - 17 Départements
 - 13 Métropoles (~ 200 000 Hab.)
 - Nombreuses villes de petite ou moyenne taille
- 19 500 jeux de données
 - Dont 45% de Données Géographiques
 - 50% Licence Ouverte vs 50% OdbL
 - 80% portails locaux, 20% portails régionaux ou nationaux
 - Éditeurs spécialisés (20% du marché)
 - Pas de standardisation !
- 346 applications utilisatrices
 - 76 % applications mobiles
 - + 40 Appels à Projet et Hackathons
- Animation & Civil Tech
 - Sensibilisation à la donnée : InfoLabs
 - Productions Collaboratives: Opérations libres,,,
- Etat/ Etalab
 - Portail du gouvernement : data.gouv.fr
 - 224 Services Publics + réfé. 523 organisations.
 - +24 000 datasets issus du gouv. et ses agences

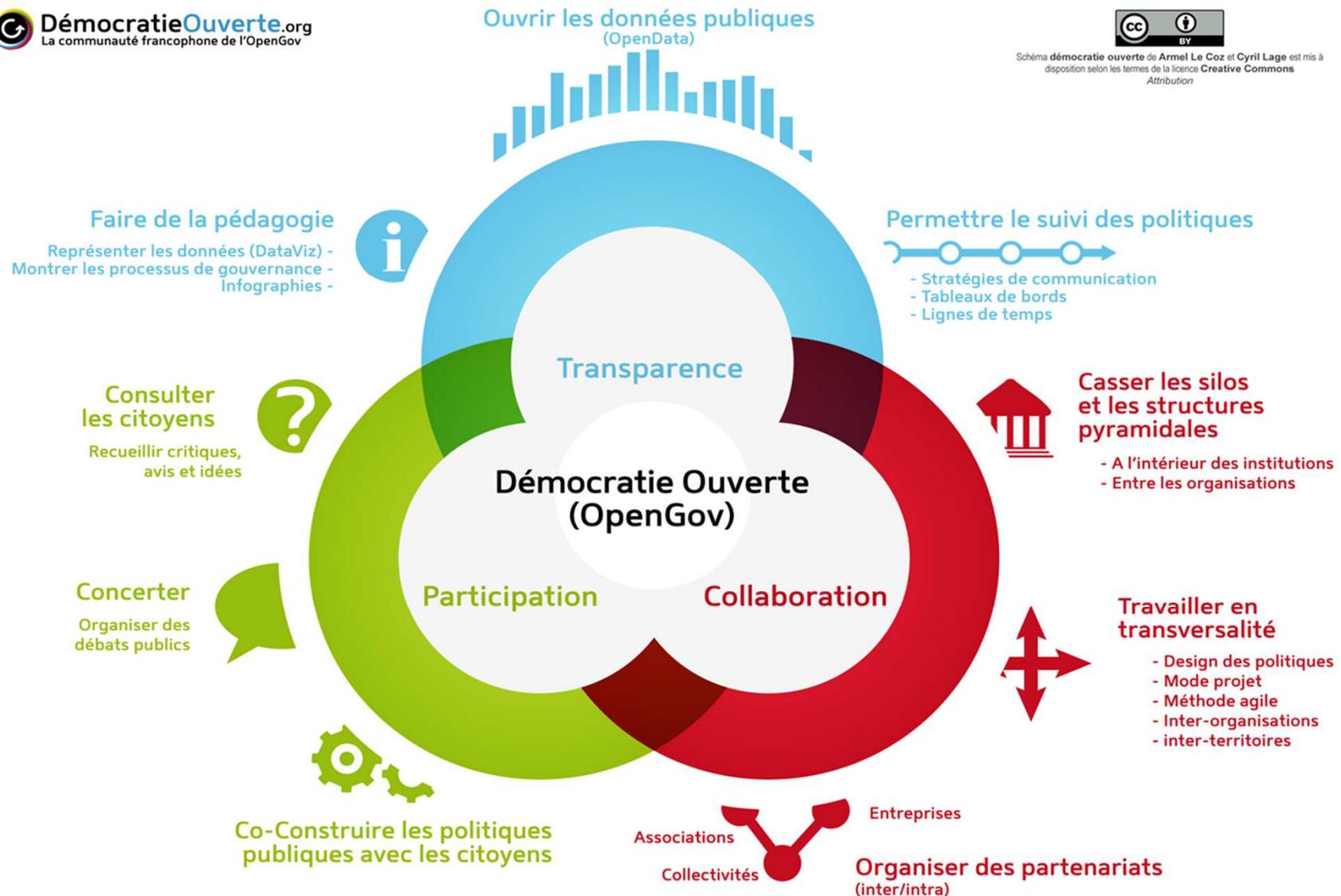


Source : <http://www.opendatafrance.net/lassociation/les-acteurs-2/>

L'historique de l'ouverture des données



Modernisation de l'action publique

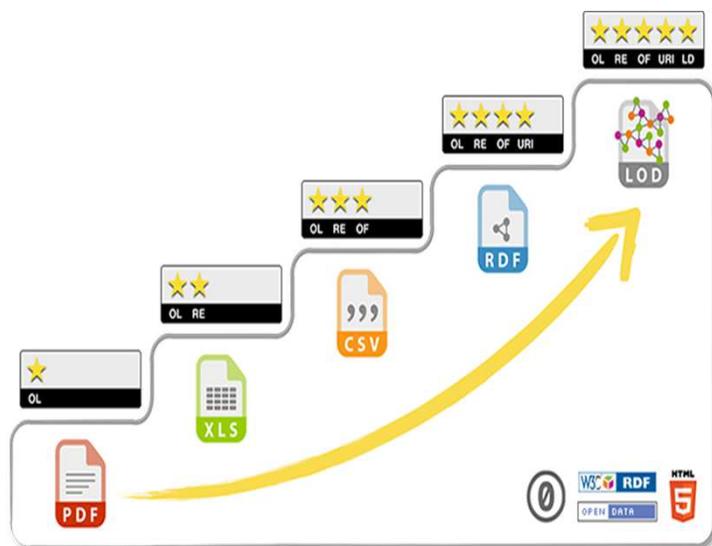


Les motivations

- **Donner accès à une meilleure connaissance du territoire :**
Espaces publics et naturels, patrimoine, équipements, voirie, cartographie, informations socio-démographiques, etc.
- **Renforcer la transparence de l'action publique :**
Budgets, dépenses, élections, subventions, délibérations, coûts des prestations, sécurité publique, etc.
- **Développer les services et soutenir l'économie locale :**
Améliorer la qualité des services rendus aux publics, participer aux actions en faveur du développement durable, développer la dynamique d'innovation, renforcer l'attractivité du territoire.
- **Amélioration des services rendus à la population :**
Accès simplifié à l'information : Plan Local d'Urbanisme, menu des cantines, Agenda culturel, ...
Possibilité de collaboration avec les citoyens : correction des données, coproduction (OSM)
- **Mutualisation et efficacité des échanges entre services :**
Simplification des échanges inter-services à partir des données libres, normalisées, au format ouvert

Définition

“L’ouverture et le partage des données publiques, aussi appelés Open Data, consistent à mettre à disposition de tous les citoyens, sur Internet, toutes les données publiques brutes qui ont vocation à être librement accessibles et gratuitement réutilisables”.



1. Publiez les données sur le web
2. Publier en tant que données structurées (Excel plutôt que pdf)
3. Publier les données dans un format ouvert et non propriétaire (CSV vs Excel)
4. Utiliser les URL pour désigner les données afin d’y faire référence
5. Lier les données à d’autres données pour y ajouter du contexte.

Le contexte législatif

Les principaux textes sont :

- La loi pour une République numérique (n° 2016-1321 du 7 octobre 2016)
 - Obligation de publication par défaut de toutes les données non protégées, « ayant un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental », dans un format ouvert.
 - Concerne tous les acteurs publics (collectivités au-delà de 3 500 habitants) et les acteurs privés chargés d'une mission de service public
 - Différents décrets pour : la taille minimum des collectivités (>50 agents), les licences applicables, certaines données prioritaires : Marchés Publics (1 oct.18), Subventions (1 aout 17), PLU (1 jan 2019), Vitesse limite (1 jan.2018)...
- La loi CADA (2005) : droit d'accès et de recours toujours actif
- La Loi Valter (n° 2015-1779 du 28 décembre 2015) : transcription de règlement européen (2003/98/CE du 17 nov. 2003) dans le droit français : Principe de gratuité
- Le Code des relations entre le Public et l'administration (CRPA) :
 - Les données d'archive sont concernées (et ne relèvent pas d'exception culturelle)
- Des articles spécifiques dans d'autres grandes lois thématiques :
 - Données de transport dans loi Macron (n° 2015-990 du 6 aout 2015, en attente de décret)
 - Loi NOTRe (n°0182 du 8 août 2015)
 - Loi Santé, Loi Environnement

Les données protégées

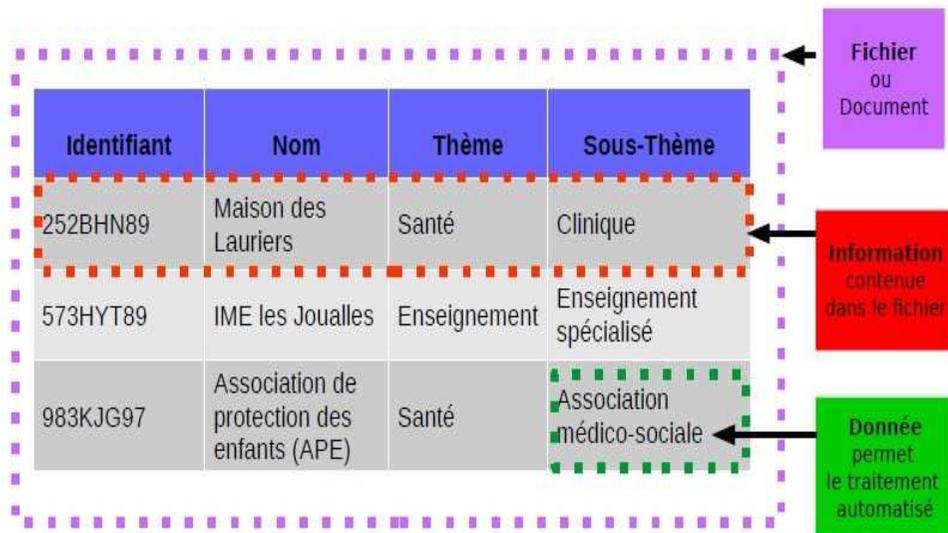
Certaines données ne peuvent pas être publiées lorsque qu'elles portent atteinte :

- à la **protection de la vie privée**, au secret médical,
- aux droits de **propriété intellectuelle** détenus par un tiers,
- au secret commercial
- au secret de la défense nationale, à la **sûreté de l'Etat**, à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, « à la sécurité des systèmes d'information des administrations », à la recherche et à la prévention, par les services compétents, d'infractions de toute nature.

Nota :

- Certaines informations publiques contenant des données à caractère personnel ne portant pas atteinte à la vie privée, pourront être publiées et réutilisées (ex. les organigrammes et annuaires des administrations)
- Et « les informations publiques comportant des données à caractère personnel peuvent faire l'objet d'une réutilisation soit :
 - lorsque la personne intéressée y a consenti,
 - si l'autorité détentrice est en mesure de les rendre anonymes,
 - à défaut d'anonymisation, si une disposition législative ou réglementaire le permet »

Information, document, données



- Description élémentaire d'une réalité (chose, transaction, évènement, etc).
- Représentation d'une information sous une forme destinée à faciliter son traitement.*
- Une donnée est une information dans sa forme la plus brute. Elle est sortie directement des capteurs ou des saisies sources mais une donnée est toujours construite

- C'est l'interprétation et la représentation de la source de données qui donnera lieu à la création d'information intelligible
- L'information est basée sur une interprétation de la donnée. C'est le produit dérivé de la source « données »
- L'information est interprétée (Ex : un pourcentage)
- L'information n'est pas réutilisable de manière automatisée

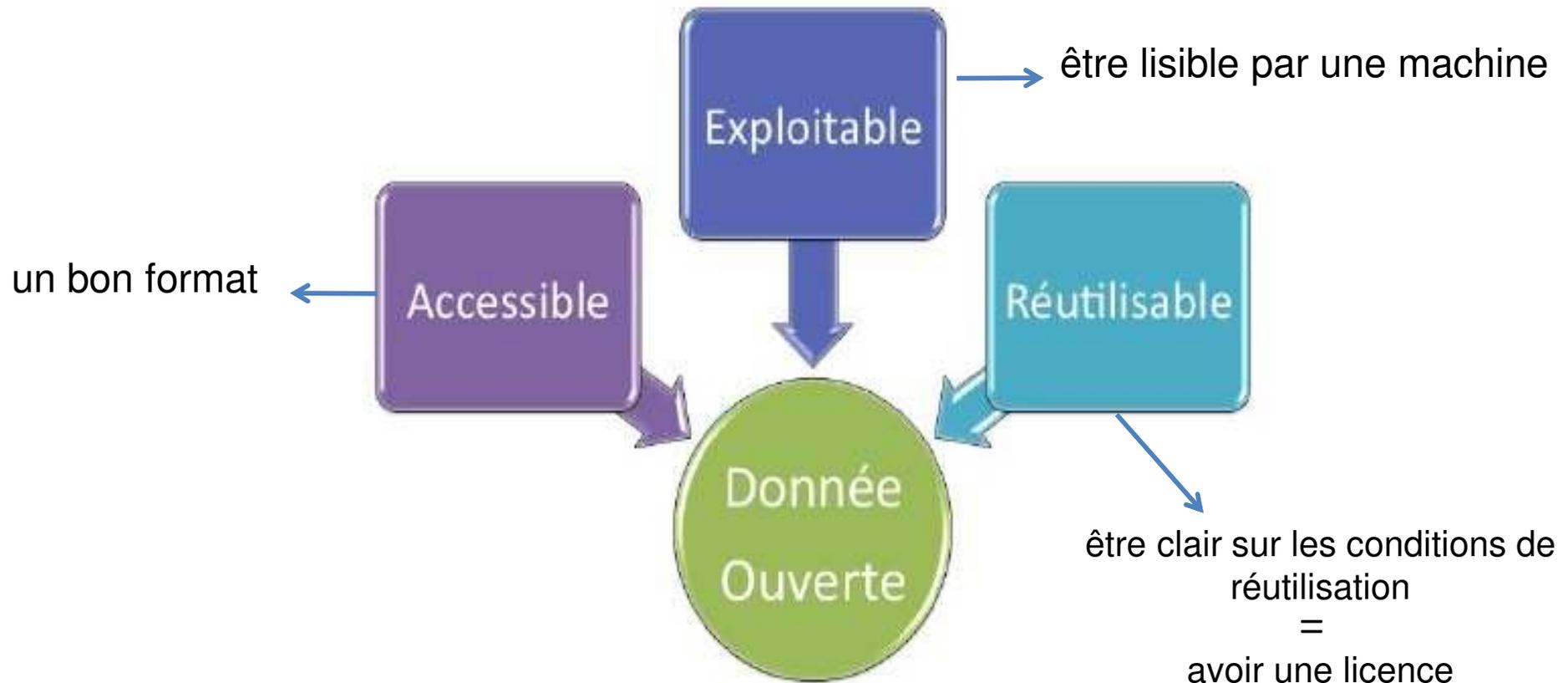
Illustration produite par Libertic

* : Sources : Arrêté du 22 décembre 1981 relatif à l'enrichissement du vocabulaire informatique

Pour qu'une donnée soit « ouverte »

« dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé » avec des mises à jour régulières

Il faut au minimum ...



Les formats ouverts

Format de données interopérable dont les spécifications techniques sont publiques*

- Permettent l'accès et réutilisation sans entrave technique
- Rendent interopérable les données
- Décloisonnent les informations d'acteurs multiples



- Tableur
 - CSV
 - ODS (Calc de Libre Office)
 - XLS (Excel de la Suite Office)

* Source : Wikipédia

Qu'est-ce qu'une licence ?

- Une licence est un contrat qui régit les droits et devoirs entre le producteur et réutilisateur de données
- Elle représente une garantie pour les réutilisateurs en constituant un cadre juridique clair
- La loi impose la citation du producteur de données et date de dernière mise à jour



- Dans un contexte de réutilisation gratuite, une licence a une vertu pédagogique, et donnent l'occasion de rappeler au réutilisateur les règles relatives à la réutilisation des informations publiques



- La restriction à la réutilisation de données ne peut se faire que pour des motifs d'intérêt général, de façon proportionnée et ne doit pas avoir pour objet ou pour effet de restreindre la concurrence*



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

Paternité
Non altération

ODbL

Paternité
Non altération
Partage à l'identique

*: art. L. 323-2 du CRPA

Les données financières

- Elles sont concernées par la loi République Numérique, donc publiables par défaut
- De nombreuses villes publient ce type de données :
 - Rennes, Toulouse, Paris, Bordeaux, Deauville, Agen, la Rochelle : Budgets (primitifs et annexes, exécutés et prévisionnels) sous format ouvert mais non normalisés, ...
 - Département du Loiret, de la Gironde, 92 : format pdf et excel + Infographie
 - Bondy : élément de fiscalité, sous format non ouvert (pdf), non exploitable
 - Montpellier, LilleMetropole, Digne-les-Bains : Plan Local d'Urbanisme : règlement et fonds de carte
 - Marchés publics et Subventions : l'Etat rend fixe les contenus, les formats et les dates au plus tard.
- Des données sont disponibles en open data dans les bases de l'Etat et référencées sur le portail data.gouv.fr (mission interministérielle Etalab)
 - MAJIC : fond de carte mais pas les données fiscales. Accès gratuit ou payant selon la source
 - Des découpages géographiques sont parfois disponibles : départements
 - L'Etat peut envisager une projection systématique (donc normalisée et généralisée)
 - Les données peuvent être générées à partir des flux envoyés aux préfetures (Marchés Publics)



OPENDATA
LOCALE

Préfiguration et Expérimentation des
dispositifs d'accompagnement
des collectivités locales
à l'ouverture des données publiques

Un projet animé par OpenDataFrance avec le
soutien du SGMAP.

etalab^{gouv.fr}



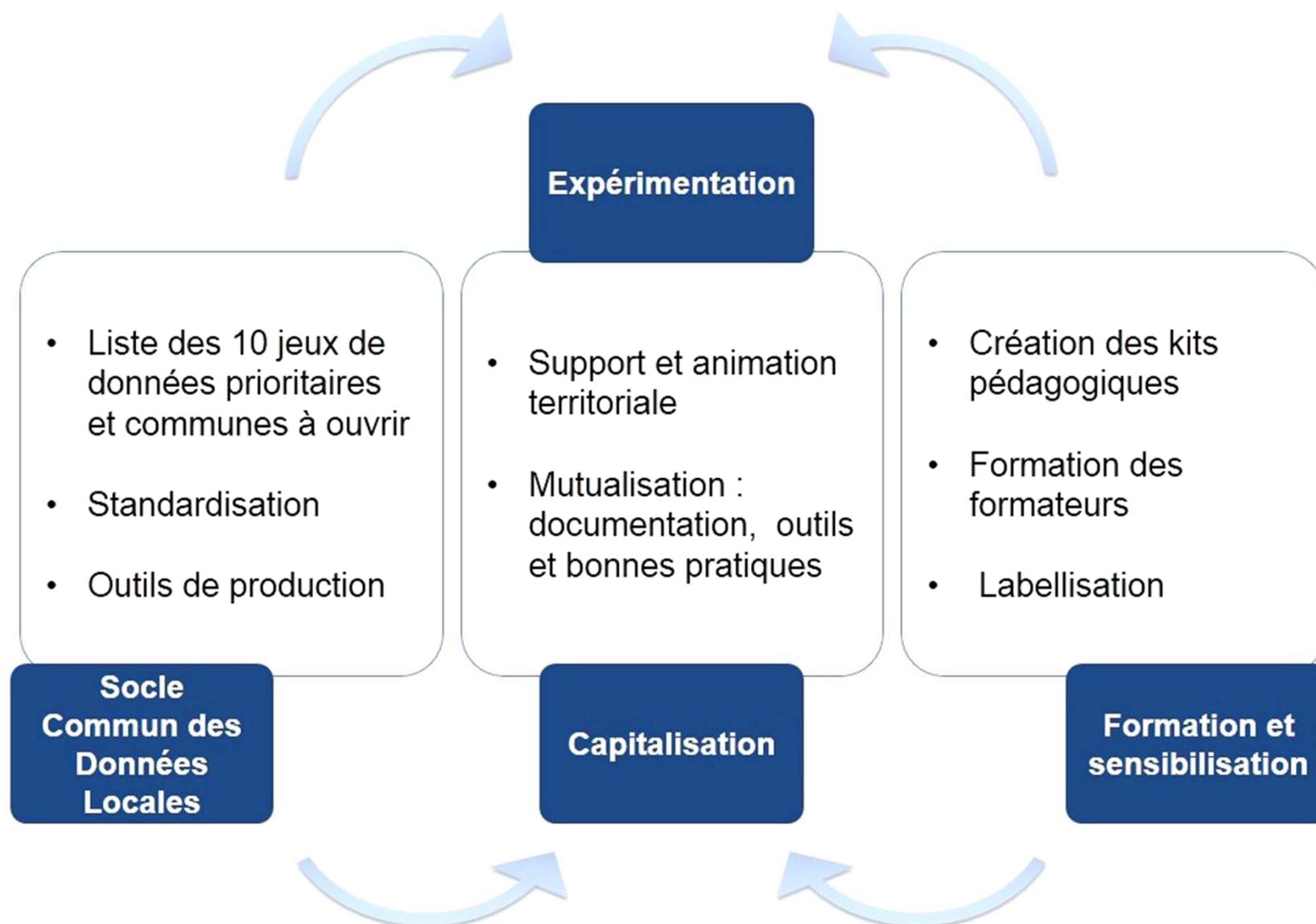
- **La loi République Numérique, promulguée le 7 octobre 2016**, fixe un cadre général à l'opendata et complète d'autres réglementations relatives à l'ouverture des données publiques (NOTRe, loi Macron, CRPA, transposition des directives Européennes, ...)
- **Les communes de plus de 3 500 habitants -soit plus de 4 500 collectivités !- devront publier par défaut toutes leurs données, non protégées, produites dans le cadre d'une mission de service public**, gérées par les institutions publiques ou par des délégataires du secteur privé, **dans un format ouvert, exploitable.**
- De nombreuses **conditions particulières** (données de marchés publics, subventions, licences, Service Public de la Donnée, etc.) sont précisées par **décrets.**
- L'Etat a confié à OpendataFrance la réalisation des **outils d'accompagnement** et leur **expérimentation** dans 9 territoires pilotes durant l'année 2017. C'est le projet OpenDataLocale cofinancé par le Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) et OpendataFrance

- **LES COLLECTIVITES DE TAILLE IMPORTANTE :**
 - QUASIMENT TOUTES « OUVERTES » (REGIONS, METROPOLES, GROSSES AGGLOS)
 - DES MOTIVATIONS ECONOMIQUES OU POLITIQUES (TRANSPARENCE, NVX SERVICES)
 - DES PROJETS BIEN ORGANISES (RH, BUDGET, GOUVERNANCE)
 - MAIS DES GISEMENTS DE DONNEES DISSÉMINÉS ET NON INTEROPERABLES
 - UNE APPROPRIATION ENCORE ASSEZ FAIBLE (CITOYENS, ENTREPRISES, INTERNE)
- **LES COLLECTIVITES DE PETITE ET MOYENNE TAILLE**
 - L'OPENDATA N'EST PAS UNE PRIORITE (SOUVENT PEU CONNUE ET PEU COMPRISE)
 - DES STRUCTURES DE GESTION CENTRALISÉE DES DONNEES QUASI-INEXISTANTES
 - DES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES FAIBLES
 - PEU DE CONNAISSANCE/CONSCIENCE DES DONNEES PRODUITES
 - UN GROS TRAVAIL DE SENSIBILISATION A FAIRE
- **UN PASSAGE A L'ECHELLE SIGNIFICATIF**
 - PASSER DE 180 COLLECTIVITES OUVERTES A 4 500 (x25)
 - DE GROSSES STRUCTURES CENTRALISEES (250 000) A DE PETITES STRUCTURES (10 000)
 - UN BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT MASSIF DES ELUS, DIRECTEURS, AGENTS, ACTEURS
 - RISQUE SUR LA QUALITE, LA PUBLICATION ET LA PROTECTION DES DONNEES PERSO.

- **AIDER LES COMMUNES DE PETITES ET MOYENNES TAILLES :**
 - FACILITER L'IDENTIFICATION DES DONNEES PUBLIABLES
 - INFORMER SUR LES BONNES PRATIQUES
 - FORMER LES ELUS, LES DIRECTEURS, LES AGENTS
 - METTRE A DISPOSITION DES RESSOURCES PEDAGOGIQUES
 - PROPOSER DES OUTILLAGES POUR UNE MISE EN ŒUVRE SIMPLIFIEE

- **EVITER LA PUBLICATION ANARCHIQUE DES DONNEES AU NIVEAU NATIONAL**
 - PROMOVOIR UNE BASE MINIMALE DE DONNEES A PUBLIER AU NIVEAU LOCAL
 - NORMALISER LES DONNEES MINIMALES PRIORITAIRES
 - FAIRE EMERGER DES PLATEFORMES DE PUBLICATION MUTUALISEES

- **ORGANISER LES RESEAUX DE SUPPORT**
 - ROLE DES EPCI, DEPARTEMENTS, REGIONS, ETAT
 - RESEAU DES MEDIATEURS, DES PRESTATAIRES, DES FORMATEURS
 - BASE DE CONNAISSANCE ACCESSIBLES ET GRATUITES



- **Données issues du niveau national (via l'API data.gouv.fr)**

- **Compte de la collectivité** : Chiffres Clés, Fonctionnement, Investissement, Fiscal.,
- **Résultat des Elections** : résultat par bureau de vote (depuis 2001)
- **Population** : Chiffres clés Évolution et structure de la population
- **Cartes** : parcelles cadastrales, routes, cartes du relief, bâtiments, limites administrat.
- **Zonage des Politiques de la ville** (ZFU, ZUS, CUCS) : Chiffres clé (Emploi, Log.)

A venir :

- + **Données du Service Public de la Donnée** : SIRENE, BAN, Associations, Marchés Publics,
- + Autres données demandées par les collectivités

- **Données issues du niveau local (goo.gl/fhLHMN)**

- **Catalogue** : dictionnaire des données publiées
- **Délibérations** : données déclaratives (date, objet, type), sans données personnelles
- **Marchés Publics** : date, nature, montant (>25 000) et bénéficiaires
- **Bâtiments Publics** : établissements gérés par les collectivités
- **Subventions** : date, nature, montant et identification du tiers bénéficiaire
- **Etat Civil** : statistique sur les prénoms,
- **Base Adresse Locale**
- **les principes généraux de standardisation**

A venir :

1 - Comprendre l'opendata et ses implications

- Histoire et émergence de l'opendata
- Données publiques, données ouvertes
- Les principaux acteurs de l'opendata en France
- Les transformation de l'action publique

Objectifs : acquérir une culture des données

2 - Connaître le volet juridique de l'open data

- Connaître les licences de données ouvertes
- Connaître les normes et standards en vigueur pour la publication
- Les données à ne pas publier

Objectifs : savoir se situer dans les obligations réglementaires

3 - Publier ses données : étapes et dispositifs

- Les différents dispositifs pour publier en open data : portail, site web, data.gouv
- Les étapes d'un projet d'ouverture

Objectifs : connaître les outils de publication et les étapes d'un projet OpenData

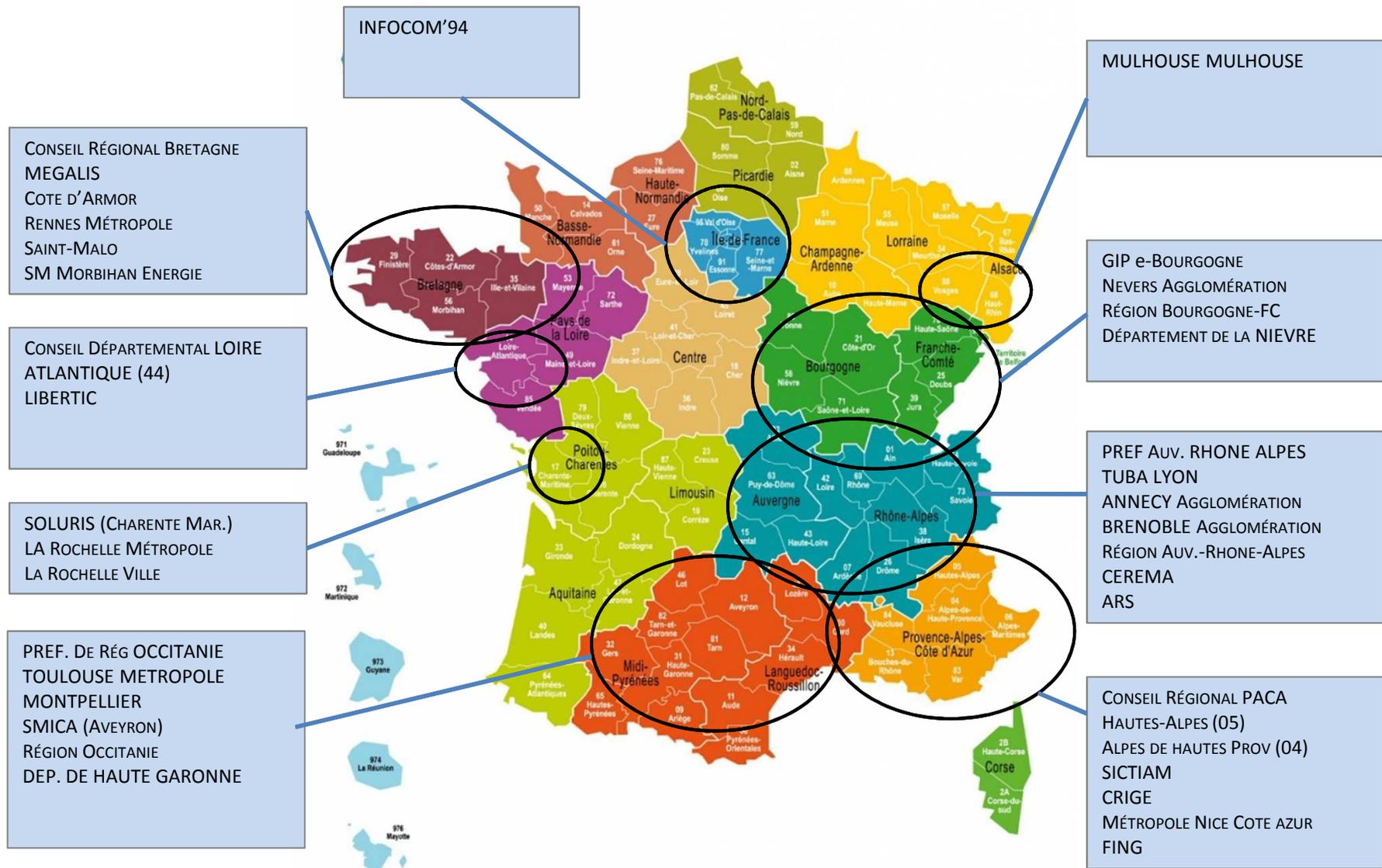
4 - Raconter les belles histoires de l'open data

- Les belles réutilisations de données en interne et en externe
- Les bonnes pratiques de l'open data

Objectifs : connaître les principaux contextes de développement de l'open data

- 9 territoires d'expérimentation en regroupement d'acteurs :
 - Bretagne, Charente-Maritime, Mulhouse, Bourgogne, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, PACA, Loire Atlantique, Syndicat Mixte de la couronne parisienne (94).
Ils ont un rôle d'animateurs de l'ouverture des données dans leur territoire, ils interviennent auprès des communes de taille moyenne de leur zone de compétence
 - OpenDataFrance : producteur des ressources mutualisées et coordinateur national.
- L'Etat :
 - Etalab comme partenaire, co-financeur et fournisseurs de données
 - Autres services d'Etat : DGCL, Agence Numérique, CGET, ...
 - Les commissions indépendantes associées : CNIL et CADA
- Les association d'élus au sein de l'INP
 - AMF, ADCF, France-Urbaine, Interconnectés, FNCCR, Villes-Internet, ADF, ARF ...
- Société civile :
 - Editeurs de logiciels spécialisés pour les collectivités territoriales
 - Organismes de formation et de conseil
 - Experts, AFIGEO, GFII, (AFIGESE pour les données financières ?)
 - Associations citoyennes : LIBERTIC, FING, OpenStreetMap

NEUF TERRITOIRES D'EXPERIMENTATION



Suivre OpendataLocale

Les ressources : goo.gl/uquAL4

Le site : <http://opendatalocale.net/>

Contact : contact@opendatalocale.net

#opendatalocale

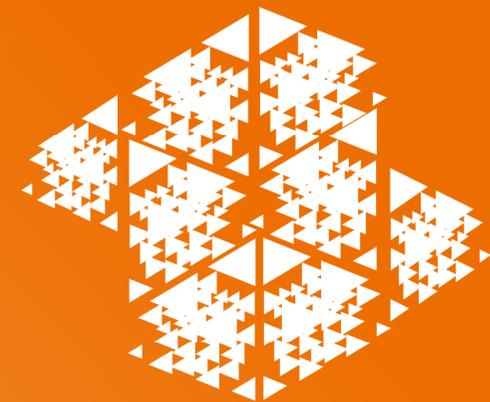


OPENDATA
LOCALE

MERCI DE
VOTRE ATTENTION !

PARTENAIRES EDITEURS SPÉCIALISÉS

- AchatPublic
- Achat Solution
- Adminext (Commande publique)
- AgoraPlus (Petite Enfance, Relation Citoyens, ..)
- Berger-Levrault (la quasi totalité du SI des CollTer.)
- CIRIL (RH , Finance,
- Digitech (Subvention)
- ESRI (SIG et portail OD)
- InfoPro /Gazette (portail OD)
- MGDIS (Portail OD, Budget,)
- OpendataSoft (portail OD)



OPENDATA
LOCALE